

À REMPLIR PAR L'AGENT.E D'ACCUEIL

Numéro de contrat :
Contrat effectué par :
Date :

1. Coordonnées de l'inscrit :

NOM : PRÉNOM :
DATE DE NAISSANCE :
ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE :

2. Coordonnées du responsable :

NOM : PRÉNOM :
TÉL DOMICILE OU BUREAU :
TÉL PORTABLE :
E-MAIL OBLIGATOIRE :

L'e-mail sert à vous communiquer les événements particuliers et ne sera, en aucun cas, utilisé à des fins commerciales, ni transféré à des tiers.

3. Type d'abonnement choisi :

- Apprentis nageurs
 Stages

- Tribu jaune Trimestriel
 Tribu Orange Annuel
 Tribu Rouge
 Tribu Violette JOUR :
 Tribu Noire HEURE :

4. Pièces justificatives à fournir :

Le jour de la souscription

- Justificatif domicile (résidents)
 Formulaire d'abonnement dûment daté et signé

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

DOSSIER ENREGISTRÉ PAR :
DATE D'INSCRIPTION :
MONTANT REÇU :
 Espèces Carte bleue Coupons Sport/Chèques vacances
 Chèque

5. EXTRAIT DES CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONTRAT

VALANT NOTICE D'INFORMATION

ARTICLE 1

- Pour être admis en qualité d'adhérent aux activités aquatiques, il est nécessaire d'avoir réglé sa cotisation dont le tarif est fixé par la Piscine des Weppes.
- Le non-paiement de la totalité de la prestation entraînera un refus d'accès au cours.
- Il est exigé un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités aquatiques.
- Il est demandé pour les activités Tribu jaune (Bébé-Nageur) :
Photocopie du carnet de santé attestant les vaccinations.
- Pour nos formules Ecole de natation, Jardin Aquatique et Bébé nageurs les horaires et cours sont fixes, pas de possibilité de report ou de récupération, cependant en cas de force majeure, notamment pour des raisons de sécurité, la direction se réserve le droit de modifier ou reporter certaines séances.
- Aucun remboursement ni report ne seront accordés même munis d'un certificat médical.
- Les activités ne fonctionnent pas durant les vacances scolaires et durant les jours fériés (cf. calendrier des activités).
- L'établissement se réserve le droit de fermer les installations pour des raisons techniques et aucun remboursement, échange ni report ne sera effectué.

ARTICLE 2

L'adhérent des activités aquatiques doit se conformer aux instructions de l'Educateur (diplômé d'Etat), responsable du bon déroulement du cours, tout manquement à ces instructions entraînera la totale responsabilité du client en cas d'accident.

ARTICLE 3

La Piscine des Weppes, s'engage à fournir tout le matériel nécessaire au cours.

ARTICLE 4

L'adhérent des activités aquatiques s'engage à respecter le règlement intérieur de la piscine dont un exemplaire est affiché.

Le non-respect de ce règlement est sanctionné par divers avertissements donnés par l'Educateur en activité. Dans les cas de récidives, la sanction sera étudiée par la Direction. Elle pourra aller jusqu'à l'expulsion des cours.

Dans les cas graves (vols, injures, manque de respect envers le personnel ou les autres membres) l'adhérent sera expulsé immédiatement et sans remboursement de sa cotisation.

ARTICLE 5

Pour le bon fonctionnement, la Piscine des Weppes se réserve le droit d'apporter tout additif ou toute modification à ce règlement, les tarifs ou les horaires. Les adhérents en seront tenus informés par affichage.

ARTICLE 6

Ce règlement complète le règlement intérieur.

6. Validation du document

- En cochant cette case, j'accepte de recevoir les communications commerciales du groupe EQUALIA.
- Je certifie l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus et avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente.

FAIT À DATE **Signature :**